

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 24 septembre 2026

Date de convocation :
17 septembre 2026
Date d'affichage :
17 septembre 2026

En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 18

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves BERTAND, Maire.

Présents : M. Jean-Yves BERTRAND, M. Patrick COAT, M. Emmanuel DE ROECK, M. Dominique FEGER, M. Stéphane FOURCHON, Mme Laetitia HENRY, Mme Marie-Claire LE BARS, M. Jérôme LE CANT, Mme Aurélie LE CORRE, Mme Anaïs LE DINAHET, M. Philippe LE ROUX, Mme Delphine NEDELEC, M. Hervé NOIROT, Mme Justine RICHARD, Mme Laetitia RICHARD, M. Daniel TURQUETIL.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Bérangère DELAVEAU (procuration à M. BERTRAND), M. Dominique JACOB (procuration à M. NOIROT)

Secrétaire de séance : Marie-Claire LE BARS

DELIBERATION 57/2026

PROGRAMME DE VOIRIE 2026 – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu le projet de travaux de voirie prévu au titre de l'année 2026

Considérant que les rues du Prieuré et de Berthelot ont été identifiées comme nécessitant des travaux de réhabilitation

Considérant que les travaux envisagés comprennent notamment le balayage de la chaussée, la réalisation d'un bi couche, la réfection des caniveaux et des regards.

Considérant qu'une consultation a été lancée par les services techniques auprès de plusieurs entreprises afin de réaliser ces travaux

Considérant que trois entreprises ont remis une offre :

- EUROVIA : pour un montant de 23 439.48 € TTC
- GPA : pour un montant de 29 008.56 € TTC
- COLAS : pour un montant de 26 314.50 € TTC

Considérant l'avis de la commission urbanisme réunie le 14 septembre 2026 proposant de retenir la société EUROVIA

Entendu l'exposé de M. LE MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

RETIENT l'entreprise EUROVIA pour un montant de 23 439.48 € TTC pour la réalisation d'un bi-couche rue du Prieuré et rue Berthelot

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ou tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le Maire
Jean-Yves BERTAND



La secrétaire de séance
Marie-Claire LE BARS

